

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023**

Le seize octobre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, les représentants de Cholet Agglomération, légalement convoqués le dix octobre deux mille vingt trois, se sont réunis à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération – Salle du Conseil à Cholet.

Etaient présents :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Michel VIAULT, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Isabelle LEROY, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul BREGEON, Jean-Paul OLIVARES, Frédéric PAVAGEAU, Pierre-Marie CAILLEAU, Médéric THOMAS, Xavier TESTARD, Christophe PIET : Vice-Présidents.

Sylvie DORBEAU, Olivier VITRÉ, Florence JAUNEALU, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Josette GUITTON, Dominique LANDREAU, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Olivier BAGUENARD, Gérard PETIT, Patrice BRAULT, Philippe BERNARD, Sébastien CRÉTIN, Olivier RIO, Serge LEFEVRE, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI : Conseillers Délégués.

Charline ABELLARD-COLINEAU, Philippe ALGOET, Jean-François BAZIN, Vanessa BERNIER, Murielle COURTAY, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Ingrid FERCHAUD, Astrid FRAPPIER, Elisabeth HAQUET, Patricia HERVOUET, Marie-Noëlle JOBARD, Marie-Françoise JUHEL, Laurent JUTARD, Olivier LECOMTE, Franck LOISEAU, Evelyne PINEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absents excusés :

Patrick PELLOQUET (Ayant donné procuration à Josette GUITTON) : Vice-Président.

Florent BARRÉ (Ayant donné procuration à Laurence TEXEREAU) : Conseiller délégué.

Franck CHARRUAU, Kai-Ulrich HARTWICH (Ayant donné procuration à Sylvie TOLASSY), Antoine RAMEH (Ayant donné procuration à Sylvie ROCHAIS), Patricia RIGAUDEAU (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY) : Conseillers.

Monsieur Michel VIAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 60, Pour : 60, Contre : 0, Abstention : 0, Ne participe(nt) pas au vote : 0.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VIHIERS - ENTREPRISE BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT - BILAN DE LA CONCERTATION

Cholet Agglomération a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers visant à déclarer d'intérêt général le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT et à faire évoluer le PLU en conséquence.

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, une concertation était requise conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. Les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation ont été définis par délibération n° V-1 du Conseil de Communauté le 20 mars 2023.

Les modalités de concertation ont permis une information et une participation du public, comme exposé en annexe 1.

Un dossier a été mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et à la mairie de Lys-Haut-Layon. Il était également téléchargeable sur les sites internet cholet.fr et lyshautlayon.fr.

La concertation a été ouverte le 3 avril 2023 et s'est clôturée le 14 septembre 2023, date de l'examen conjoint des personnes publiques associées. Les pages relatives à la concertation sur les sites cholet.fr et lyshautlayon.fr ont été consultées à 2 886 reprises, témoignant d'un certain intérêt du public. Les dossiers papiers ont cependant été peu consultés par le public.

Aucun courrier ni courriel n'a été réceptionné dans le cadre de cette concertation. Les registres mis à disposition, à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et à la mairie de Lys-Haut-Layon sont restés vierges de toute observation.

Il est ainsi déduit que si la concertation a fait l'objet d'une publicité satisfaisante qui a permis au public de prendre connaissance du dossier, l'absence d'observation traduit une absence d'opposition.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'arrêter le bilan de la concertation tel que présenté en annexe. Ce bilan sera joint au dossier soumis à enquête publique.

-----

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-1 à L. 103-6, L. 132-7, L. 132-9, L. 153-54 à L. 153-59, L. 300-6, R. 104-11, R. 104-13, R. 153-15 à R. 153-17,

Vu les délibérations n° V-3 et V-1 du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2022 et 20 mars 2023 portant engagement de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers et définissant les modalités de la concertation,

Considérant le projet porté par l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT,

Considérant que la concertation a été menée dans des conditions satisfaisantes qui ont permis au public de s'informer et de participer à l'élaboration du projet,

Vu l'avis favorable de la commission " Aménagement de l'Espace " en date du 27 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Article unique : d'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté en annexe 1, menée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers pour le projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT.

Délibération publiée le 23/10/2023 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 5211-3, L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales

Pour extrait conforme,

Transmis à la  
Sous-Préfecture de Cholet  
Le 17 octobre 2023  
Cholet Agglomération

Michel VIAULT  
Premier Vice Président

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Président de Cholet  
Agglomération  
Député honoraire